

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE DE CONSEILLERS

En Exercice : 12

Présents : 11

Votants : 11

L'an deux mille vingt-trois, le **douze avril**, le Conseil Municipal de la commune de MAZION dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, Maryse CHASSELOUP, conformément aux articles L 2121-10, et L 2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 05 avril 2023

Présents : Mmes CHASSELOUP, COUDERC, FAUCONNIER, LEBLANC, PLAINTANT.

MM BOURDEAU, SICAUD, SEBERT, DUBANT, FAUGERE, DELSOL.

Absents excusés : M. SOULIVET,

Secrétaire de séance : Mme COUDERC

Avec la présence de M. Damien DAUPHIN, représentant du DGFIP.

COMPTE RENDU

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION POUR 2023

Vu l'exposé de Madame le Maire sur le produit obtenu par les services fiscaux en **2022**,
Vu la hausse de la base d'imposition, et malgré la suppression de la Taxe d'Habitation,

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le **maintien** des 2 taux de la taxe foncière comme suit :

- **Taxe foncière (bâti)** :.....**33.86 %**
- **Taxe foncière (non bâti)** :..... **38.70 %**

La taxe d'habitation sur les résidences principales est supprimée depuis le 1^{er} janvier 2023. Mais la taxe d'habitation est toujours due pour les résidences secondaires.

- **Taxe habitation** :..... **14.85 %**

Le produit de la Taxe d'Habitation sera inscrit au compte 74835 du budget Primitif « Compensation au titre de la TH ».

➤ **Le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité.**

VOTE DU COMPTE DE GESTION (BUDGET ASSAINISSEMENT 2022)

Le Conseil Municipal écoute le résultat du Compte de Gestion dressé par M. JEANROY, Receveur de la Trésorerie de St André de Cubzac.

Après s'être fait présenter le budget 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par Monsieur le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des Restes à Réaliser,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif 2022,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés, et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire.
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et les budgets annexes.
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Déclare que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2022, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

➤ **Le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité.**

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF (Budget Principal Commune 2022)

Sous la présidence de Monsieur Gérard FAUGÈRE, doyen d'âge de l'assemblée, tenu de présenter les comptes administratifs de la Commune le Conseil Municipal examine :

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	DÉPENSES ou DÉFICIT (1)	RECETTES ou EXCÉDENTS (1)	DÉPENSES ou DÉFICIT (1)	RECETTES ou EXCÉDENTS (1)	DÉPENSES ou DÉFICIT (1)	RECETTES ou EXCÉDENTS (1)
Résultats reportés		113 853.87	12 434.01		12 434.01	113 853.87
Opérations de l'exercice	6 712.74		31 126.95		37 839.69	
TOTAUX	6 712.74	113 853.87	43 560.96			63 580.17
Résultats de clôture		107 141.13	43 560.96			63 580.17
Restes à réaliser			16 087.66	10 806.73	16 087.66	10 806.73
TOTAUX CUMULÉS		107 141.13	48 841.89		48 841.89	107 141.13
RÉSULTATS DÉFINITIFS			48 841.89			58 299.24

Madame le Maire n'étant pas autorisée à s'exprimer,

➤ **le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget communal 2022.**

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF (Budget Assainissement 2022)

Sous la présidence de Monsieur Gérard FAUGÈRE, doyen d'âge de l'assemblée, tenu de présenter les comptes administratifs de la Commune le Conseil Municipal examine

LIBELLÉ	EXPLOITATION		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	DÉPENSES ou DÉFICIT (1)	RECETTES ou EXCÉDENTS (1)	DÉPENS ES ou DÉFICIT (1)	RECETTES ou EXCÉDENT S (1)	DÉPENSES ou DÉFICIT (1)	RECETTES ou EXCÉDENTS (1)
Résultats reportés		306 272.47		70 144.39		376 416.86
Opérations de l'exercice		12 184.09		12 336.00		24 520.09
TOTAUX		318 456.56		82 480.39		400 936.95
Résultats de clôture		318 456.56		82 480.39		400 936.95
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULÉS		318 456.56		82 480.39		400 936.95
RÉSULTATS DÉFINITIFS		318 456.56		82 480.39		400 936.95

Madame le Maire n'étant pas autorisée à s'exprimer,

- **Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget Assainissement 2022.**

VOTE DÉFINITIF : DÉLIBÉRATION DU BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2023

Madame le Maire expose au Conseil municipal le projet de budget pour l'exercice 2023, entériné par M. Damien DAUPHIN.

Après en avoir délibéré et examiné le projet par articles et par chapitres, le Conseil Municipal approuve et vote le Budget primitif à l'unanimité comme suit :

SECTION FONCTIONNEMENT :

Recettes 513 661,74 €
Dépenses..... 513 661,74 €

SECTION INVESTISSEMENT :

Recettes 247 653,64 €
Dépenses..... 247 653,64 €

TOTAL DU BUDGET :

Recettes 761 315,38 €
Dépenses..... 761 315,38 €

- **Après en avoir délibéré et examiné le projet par articles et par chapitres, le Conseil Municipal vote à l'unanimité le Budget primitif commune 2023.**

VOTE DÉFINITIF : DÉLIBÉRATION DU BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT 2023

Madame le Maire expose au Conseil Municipal le projet de budget pour l'exercice 2023, entériné par M. Damien DAUPHIN.

SECTION D'EXPLOITATION :

Recettes 350 927,26 €
Dépenses..... 350 927,26 €

SECTION INVESTISSEMENT :

Recettes 312 000,00 €
Dépenses..... 312 000,00 €

TOTAL DU BUDGET :

Recettes 662 927,26 €
Dépenses.....663 292,26 €

- **Après en avoir délibéré et examiné le projet par articles et par chapitres, le Conseil Municipal vote à l'unanimité le Budget primitif assainissement 2023.**
- **Mme le Maire, remercie M. Damien DAUPHIN de la DGFIP pour son aide et sa présence attentive.**

QUESTIONS DIVERSES

- ❖ **Salles des associations :** Monsieur GRENIER Didier propose une réunion le 24 avril 2023 à 18 H 00 afin d'établir un règlement intérieur pour les salles des associations.
Le Conseil Municipal et les présidents des associations sont vivement invités à y participer.
- ❖ Madame le Maire fait part au Conseil Municipal, de l'invitation des Sapeurs-Pompiers de Blaye, pour la traditionnelle entrecôte des anciens. Le 1er mai 2023 à 9 H 30 au centre de secours.de Blaye. M. Jérôme SEBERT sera le représentant de la commune.

*Prochain Conseil Municipal : **Lundi 5 juin 2023**
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h16*